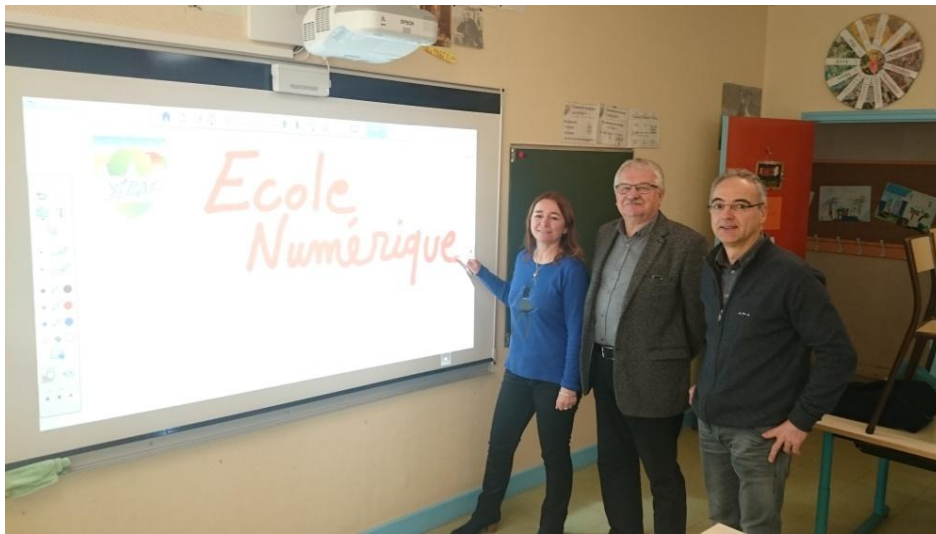


L'ÉCOLE NUMÉRIQUE A YTRAC : C'EST PARTI !



30 Décembre 2016

Lors de la réception
des travaux dans les
écoles : Roland
CORNET, Maire
d'Ytrac, Dominique
LAVIGNE,
Adjointe au Maire
et Patrick SOULIE
(Informatique
15000)

L'année scolaire 2016/2017 marque le coup d'envoi d'un projet qui tient à cœur à Monsieur CORNET, Maire d'Ytrac et à son adjointe à l' « Education Enfance Jeunesse » Dominique LAVIGNE : « **l'École Numérique** ».

La commune a mis en œuvre ce projet global et ambitieux en collaboration avec les équipes enseignantes et Cantal Ingénierie et Territoires (C.I.T.). Il s'agit de **proposer un plan d'équipement progressif pour faciliter l'enseignement avec des outils connectés et ainsi bénéficier des ressources en ligne fournies par l'Education Nationale et proposer aux écoliers un éveil au numérique indispensable.**

La première tranche de travaux a débuté cet été par la refonte totale du câblage des deux écoles. Durant les vacances de Noël les premiers Vidéo Projecteurs Interactifs (V.P.I.) et tableaux blancs ont été installés dans certaines classes (3 à l'école des Volcans d'Auvergne, 2 à l'école du Bex).

Cet été verra le déploiement des V.P.I. dans la totalité des salles de classe qui sera suivi à terme de l'équipement en classes mobiles composées de tablettes-PC.

Dans le même temps, sera mis en place un Environnement Numérique de Travail (ENT), bien connu des parents ayant des enfants dans le secondaire, qui permettra un rapprochement naturel entre l'école et le collège.

L'Education Nationale joue un rôle central en matière de développement du numérique éducatif. Dans ce contexte, c'est elle qui forme le personnel pédagogique et fournit les ressources documentaires nécessaires à ses missions.

Dominique LAVIGNE précise : « Le travail de la Commune est d'accompagner ce développement novateur en créant des conditions matérielles propices à la réussite du grand projet « Ecoles Numériques du Cantal » initié par le département suite à la Loi sur la Refondation de l'Ecole instaurée par le Gouvernement.

Associer la culture de l'écrit et la culture des écrans est primordial dans le « cyber monde » où nous évoluons. Nous devons le faire pour nos enfants afin qu'ils grandissent plus sereinement en sachant éviter notamment les écueils de l'internet ».

Entrer dans « l'ère de la pédagogie numérique » signifie se donner les outils pour un enseignement renouvelé, susceptible d'améliorer l'efficacité de l'apprentissage et favoriser ainsi la réussite de tous les élèves. C'est aussi un levier important d'adaptation aux enjeux économiques et aux besoins de la société contemporaine.



Le montant global de l'investissement s'élève à **69 103 € H.T.** sur 3 ans, subventionnés par l'Etat pour 32 541 € (DETR 2016) et par l'Europe pour 22 741 € (FEDER). Ce qui laissera environ **13 800 € à la charge de la Commune.**

